

2021/0096

**DÉPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES-SUR-HELPE
COMMUNE DE AVESNELLES**

Envoyé en préfecture le 22/09/2021

Reçu en préfecture le 22/09/2021

Affiché le

22 SEP 2021

ID : 059-215900358-20210922-20210922_A00100-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AVESNELLES**

L'an deux mille vingt et un, le treize septembre, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AVESNELLES, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Antoine BADIDI, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 15 - Votants : 15

Etaient présents : M.BADIDI.SEGUIN.PETIT.COQUELET.CHATELAIN.CHRETIEN.
WERY.RAVIDAT.ASCONE.

Mmes MERCIER.BLANDO.WAUCHER.CAFFIAU.STALLA.MALINGRE.

Absents excusés : Mme WAUCHEUL. M.JOSSET.

Absents : Mmes DELPLANQUE-GABET et M. CHALDAUREILLE

Secrétaire de séance : M. WERY.

Objet : ELECTION AU POSTE D'ADJOINT.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-4, L 2122-7, L 2122-7-2, L 2122-10 et L 2122-15,

Vu la délibération n°2020/0011 du 04 juillet 2021 portant création de 5 postes d'adjoints au Maire,

Vu le procès-verbal du 04 juillet 2021 relatif à l'élection des adjoints au Maire,

Vu la démission de l'adjoint à la vie associative, culturelle, sportive et festive, en date du 26 avril 2021, et la suppression de ce poste d'adjoint par délibération en date du 24 mai 2021,

Vu la création d'un poste d'adjoint, en date du 29 juin 2021,

Vu l'élection au poste d'adjoint en date du 13 septembre 2021,

Considérant qu'en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu au scrutin secret à la majorité absolue,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Article 1 : Procède à la désignation du poste adjoint au Maire au scrutin secret à la majorité absolue. Est candidat à ce poste, Monsieur Jérémy CHRETIEN.

Nombre de votants : 15

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

Nombre de bulletins blancs et nuls : 3

Nombre de suffrages exprimés : 12

Majorité absolue : 12

Article 2 : Monsieur Jérémy CHRETIEN est désigné en qualité d'adjoint au Maire.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,

AVESNELLES, le 20 SEP. 2021

Le Maire,

